

LETTRE DES AMIS N° 29

AVIS IMPORTANT - Les prochains cours

ARCHIVES COMMUNALES - PAR M. CHRISTIAN CAU

LE MERCREDI 21 MAI A 20 H 30

ATTENTION
LE COURS DU SAMEDI 24 MAI EST REPORTE AU
SAMEDI 14 JUIN, MEME HEURE

PALEOGRAPHIE POUR CONFIRMES - PAR MME GENEVIEVE DOUILLARD

LE MERCREDI 28 MAI A 20 H 30 OU LE SAMEDI 31 MAI A 10 H 30

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



GEOGRAPHIE HISTORIQUE DEPARTEMENTALE

- I -

NOTICE SUR LE COMMINGES

(institutions administratives)

Par M. Pierre GERARD, Conservateur en Chef
des Archives de la Haute-Garonne

A l'origine du Comminges nous trouvons les cités gallo-romaines des Convenae et des Consonani, qui donnèrent naissance aux évêchés de Comminges (Lugdunum Convenarum) et de Couserans (Saint-Lizier), dans la province de Novempopulanie et le diocèse de Viennoise. Après le passage des Vandales et l'établissement des Wisigoths (419), vinrent les Francs, qui s'y installèrent après 507. Mais les querelles entre les rois mérovingiens s'ajoutant à la résistance des peuples aquitains provoquèrent la destruction de Lugdunum Convenarum en 585. A part quelques échos des invasions arabes, le Comminges n'eut plus d'histoire jusqu'au Xe siècle.

S'il est difficile de faire du pays commingeois (pagus convenicus) une possession d'Aznar, comte de Vasconie, mentionné en 824 puis en 836, il est par contre certain que le comté de Comminges devint progressivement une réalité à partir du milieu du Xe siècle : Raimond, troisième fils du comte Arnaud, portait le titre de "comte de Comminges" peu avant 979. Ce comté allait devenir une des plus importantes seigneuries du midi de la France, atteignant son apogée sous le règne de Bernard IV (1176-1225).

La terre de Comminges se développait autour de la vallée supérieure de la Garonne, depuis le Val d'Aran jusqu'à Cazères, englobant la vallée d'Aure, la Barousse et le Larboust, ainsi que la vallée du Salat et les hautes vallées de la Gesse, de la Save et de la Louge. Le centre en était la plaine de Rivière s'étendant en amont du défilé de Boussens, qui marque la séparation entre le Haut et le Bas-Comminges.

Le territoire commingeois subit quelques modifications du XIe au XIIIe siècle. Le comté d'Aure et la vicomté de Labarthe entrèrent dans la mouvance des comtes de Bigorre en 1083. De son côté, le Val d'Aran passa sous la suzeraineté du roi d'Aragon en 1131-1132. Plus tard, en 1270, le Nébouzan (châtellenie de Saint-Plancard et ville de Saint-Gaudens) échut à la maison de Foix-Béarn. Ces pertes furent heureusement compensées par l'acquisition des seigneuries de Muret et de

Samatan à la suite du mariage de Bernarde, fille du comte Bernard 1er, avec Roger de Béziers, vicomte de Carcassonne mort sans enfant en 1150. De ce fait, le comte de Comminges devint vassal du vicomte de Carcassonne, puis du comte de Toulouse (à partir de 1176). Ainsi se préparait l'entrée dans la mouvance directe du Roi de France, qui devait se produire en 1271.

Le comte avait, lui aussi, ses vassaux dont les principaux étaient les seigneurs de Larboust, de la vallée d'Oueil, de Binos, de Saint-Béat, de Pointis, d'Aspet, de Montpezat, de Roquefort, de Benque, de Ciadoux, de Saman et de Péguilhan.

o
o o

Le Comminges conserva ses comtes jusqu'au milieu du XVe siècle. Mais la pénétration du roi de France était un fait accompli dès le XIVe siècle. Le comté, incorporé dans la sénéchaussée de Toulouse, fut pour ainsi dire placé sous la surveillance du bayle de Gascogne, puis des juges de Rieux (à partir de 1277) et de Rivière (à partir de 1280), de qui dépendaient les bastides royales fondées en grand nombre dans le pays. La réunion au domaine Royal eut lieu en 1453, à la mort de Mathieu de Foix, veuf de la comtesse Marguerite.

En 1469, au moment de la constitution de l'apanage de Charles, frère de Louis XI, le territoire de la juderie de Rivière fut enlevé au Languedoc pour être rattaché à la Guyenne, en même temps que le comté de Gaure (1) et la juderie de Verdun. Finalement, tout le Comminges suivit le sort de la juderie de Rivière : à partir de 1490 (2), il dépendit administrativement du gouvernement de Guyenne, tout en relevant judiciairement du Parlement de Toulouse. Cependant, une dizaine de communautés commingeoises, situées sur la rive droite de la Haute-Garonne, restèrent dans le ressort du Languedoc, où elles constituèrent le diocèse civil du Petit-Comminges (3).

o
o o

Même après sa réunion au domaine royal, le comté de Comminges resta divisé en châtellenies petits ensembles administratifs groupant les communautés, dont les plus anciennes remontaient au XIIIe siècle : Muret, Samatan, Saint-Julien, l'Isle-en-Dodon, Aurignac (Saint-Marcet jusqu'à la fin du XIVe siècle), Salies, les Frontignes (Izaut, puis Fronsac au XVe siècle), Aspet (à partir de 1607). La châtellenie de Castillon, créée au milieu du XIVe siècle, avait été unie à la vicomté de Couserans en 1443, au profit de la maison de Foix.

./.

(1) Le comté de Gaure dépendait de la juderie de Rivière.

(2) Louis XI ayant remis le Comminges à Jean de Lescun, bâtard du comte d'Armagnac, puis à Odet d'Aydié, seigneur de Lescun, c'est à la mort de ce dernier, en 1490, qu'eut lieu l'union définitive au domaine royal.

(3) Il s'agissait de : Pointis, Huos, Cier, Martres-de-Rivière, Saint-Pé d'Ardet, Melles, Argut, Saint-Béat (rive droite), Montsaunès et Mazères-du-Salat.

Les diverses parties du comté étaient représentées aux Etats, dont nous possédons les délibérations de 1502 à 1655. Cette assemblée siégeait le plus souvent à Muret ; elle tint aussi des sessions à Salles, Aspet, Samatan, l'Isle-en-Dodon, etc... Elle finit par disparaître à la suite des progrès de l'autorité royale. Le Comminges était en effet du ressort de l'intendance de Montauban (1542-1716), puis de l'intendance d'Auch (1716-1790). L'intendant y était représenté par un subdélégué résidant à Muret. Un second subdélégué se trouvait à Montréjeau pour administrer le pays de Rivière.

o
o o

Au point de vue financier, le Comminges dépendit successivement des généralités de Bordeaux (1621-1635), Montauban (1635-1716) et Auch (1717-1790). Il y avait deux élections :

- L'Election de Comminges (ch.1. Muret), créée en 1621, s'étendant sur les huit châtelainies (Muret, Saint-Julien, Samatan, l'Isle-en-Dodon, Aurignac, Salies, Aspet et Fronsac) et les quatre aides (Encausse, Lescure en Couserans, Montespan et Sauveterre) (4).

- L'Election de Rivière-Verdun (ch.1. Verdun, puis Grenade), formée au XVII^e siècle avec les deux anciennes jugeries de Rivière et de Verdun et quelques secteurs démembrés de l'Armagnac et de l'Astarac. Jusque vers 1655 environ siégèrent les Etats particuliers de cette petite région, qui ne comprenait pas moins de 25 enclaves ou territoires distincts (5).

Ces deux élections se trouvaient dans le ressort de la Cour des Aides de Montpellier (jusqu'en 1662), puis de la Cour des Aides de Montauban (1662-1790).

Il ne faut pas oublier les bureaux du Contrôle et de l'Enregistrement :

- dans l'Election de Comminges : Muret (1703-1791), l'Isle-en-Dodon (1699-1791), Aurignac (1694-1791), Salies (1709-1791), Aspet (1703-1790) et Montbrun-Bocage (1722-1791) ;

- dans l'Election de Rivière-Verdun : Grenade (1735-1792), Boulogne-sur-Gesse (1697-1791), Montréjeau (1719-1791), Rieumes (1697-1791), Saint-Béat rive gauche (1721-1791) et Sainte-Foy-de-Peyrolières (1693-1779).

Quant au Petit-Comminges, demeuré en Languedoc avec ses onze communautés détachées de l'ancien Comminges, il constituait un diocèse civil, avec Valentine comme chef-lieu (6).

o
o o

./.

(4) A la fin de l'Ancien Régime, l'assemblée de l'Election de Comminges siégea à Muret en 1787-1788, et son bureau intermédiaire à Muret (1787-1788) et Saint-Martory (1788-1790).

(5) De leur côté, l'assemblée et le bureau intermédiaire de l'Election de Rivière-Verdun tinrent toutes leurs réunions à Grenade (1787-1789).

(6) On y distinguait trois groupes de communautés : le groupe du pays de Rivière (Valentine, Pointis, Martres, Huos et Cier) ; - le groupe du Salat (Mazères, Montsaunès) ; le groupe de la vallée de la Garonne (St-Béat, rive droite, Argut, Melles et St-Pé d'Ardet).

Au point de vue judiciaire, le Comminges ressortissait du parlement et de la sénéchaussée de Toulouse, à l'exception des châtelles d'Aspet et des Frontignes, qui dépendaient de la sénéchaussée du comté de Foix établie d'abord à Foix en 1607, puis à Pamiers à partir de 1646.

Quant à l'organisation forestière, les forêts commingeoises dépendirent d'abord uniquement de la Grande Maîtrise de Toulouse réformée en 1671 : celles de la châtelles de Saint-Julien situées sur la rive droite de la Garonne faisaient partie de la maîtrise de Pamiers ; - celles du bassin supérieur de la Garonne et les châtelles d'Aurignac et de l'Isle-en-Dodon étaient gérées par la maîtrise de Comminges (établie à Saint-Gaudens), tandis que les bois de la châtelles de Salies étaient administrés par la gruerie de Saint-Girons ; -enfin, les forêts s'étendant sur la rive gauche de la Garonne dans les châtelles de Saint-Julien, de Muret et de Samatan étaient englobées dans la maîtrise de l'Isle-Jourdain.

A partir de 1689, les maîtrises de Pamiers, de Saint-Gaudens et de l'Isle-Jourdain ainsi que la gruerie de Saint-Girons furent détachées de la Grande Maîtrise de Toulouse pour être rattachées à la Grande Maîtrise de Guyenne (siégeant à Agen).

LES AMIS DES ARCHIVES DE LA HAUTE-GARONNE
VOUS RAPPELLENT QUE LEURS PUBLICATIONS SONT A VOTRE DISPOSITION

BULLETIN D'INFORMATION DES ARCHIVES n° 2 10 f
BULLETIN D'INFORMATION DES ARCHIVES n° 3 15 f
REPRODUCTION DE DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DES
PAYS D'OC : 20 f

- "Mais val mort ondrada que remandre en preizo". Supplique d'une victime de l'insurrection toulousaine de 1216.

- "Un homme de son temps qui parle à notre temps..." Gravure de l'évêque saint Bertrand.

INITIATION A LA GENEALOGIE, par Jean BEAUBESTRE 90 f

PETIT GUIDE POUR L'AMATEUR D'HISTOIRE LOCALE

(Recueil des n°1 à 20 de la "Lettre des Amis" et des n°1 et 2
de la "Petite bibliothèque des Amis") 20f

Ce recueil a été réalisé tout particulièrement pour les nouveaux adhérents qui ne possèderaient pas les premiers numéros de la "Lettre des Amis" ou de la "Petite bibliothèque".

N'HESITEZ PAS A COMPLETER VOTRE COLLECTION LE PLUS RAPIDEMENT
POSSIBLE CAR CERTAINS TITRES SERONT BIENTOT EPUISES.

Comme nous l'avions prévu lors de l'assemblée générale, nous organisons une réédition de l'excursion sur le canal du Midi. Celle-ci aura lieu le **dimanche 8 juin 1986**.

Nous partirons de **Gardouch** à 9 h et y serons de retour vers 17 h.

Au long de cette journée, nous écouterons Messieurs **MARCONIS, BEAUBESTRE, RIVALS** et **CAU**. Nous visiterons **Montferrand** sous la direction de **M. GERARD**. Un repas sera servi à bord.

Un programme plus détaillé sera envoyé en réponse aux inscrits.

Le nombre de places étant limité, nous vous demandons de répondre rapidement. Seules les 60 premières demandes pourront être satisfaites.

NOM :

ADRESSE :
.....

TEL. :

S'inscrit pour l'excursion sur le Canal du Midi.

Nombre de personnes : _____ X =

Ci-joint un chèque de 180 F

Signature :